

À l'attention de Gabriel Deraspe
Gestionnaire de projet intérimaire, Bureau régional du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada / Gouvernement du Canada

17 octobre 2022

Objet : Fiche d'information des autorités fédérales pour le projet de terminal portuaire Sorel-Tracy

Vous trouverez ci-jointe la réponse de Ressources naturelles Canada (RNCan) à la demande de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada du 26 septembre 2022 d'examiner la description initiale du projet de terminal portuaire Sorel-Tracy et de remplir la fiche d'information des autorités fédérales.

RNCan soumet cette réponse conformément au paragraphe 13(1) de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Si vous avez des questions, veuillez me contacter par courriel à annie.montpetit@nrcan-nrcan.gc.ca ou par téléphone au (613) 314-2404.

En espérant le tout conforme,



Annie Montpetit
Agente principale d'évaluation d'impact
Bureau du scientifique principal
Ressources naturelles Canada

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet de terminal portuaire Sorel-Tracy – QSL International Ltée
Dossier de l'Agence : 83969

Ministère/organisme	Ressources naturelles Canada
Personne-ressource principale	Annie Montpetit
Adresse complète	588 rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0E4
Courriel	annie.montpetit@nrca-nrcan.gc.ca
Téléphone	(613) 314-2404
Deuxième personne-ressource	Marie-Ève Lenghan

-
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

Non

-
2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Risques géologiques

-
3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Non

-
4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veuillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.
Non

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les **principaux enjeux** qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour ces principaux enjeux :

- Décrivez l'effet positif ou négatif anticipé sur la ou les composantes valorisées concernées ou décrivez la nature de la question à éclaircir.
- Lorsque possible, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui peuvent aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.
- Identifier, de manière générale, l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices pour l'étude d'impact, si cette dernière est requise.
- Fournir un résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

7. Pour les **enjeux de moindre importance**, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui donneraient confiance dans le fait que les enjeux peuvent être abordés et gérés sans l'intégrer dans l'évaluation d'impact, ou qui peuvent aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

Annie Montpetit

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Agente principale d'évaluation d'impact

Titre de l'intervenant

17 octobre 2022

Date

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée	Description de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu Informations ou études qui devraient être exigées dans les LDI	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
<i>Exemple AEIC-01</i>	<i>Si le commentaire est lié à une section spécifique de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence. Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i>	<i>Identifier la ou les composantes valorisées - dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme - auxquelles s'applique l'effet ou la question. Il peut s'agir de composantes de l'environnement, de la santé, des conditions sociales ou économiques.</i>	<p><i>Fournir le contexte de l'enjeu.</i></p> <p><i>Le cas échéant, fournir également :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les pouvoirs, devoirs ou fonctions dont dispose votre organisme qui peuvent atténuer ou gérer les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> • <i>Des directives opérationnelles ou des mesures d'atténuation ou de surveillance standard et bien comprises qui permettraient de traiter les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> 		
Enjeux principaux					
NRCan-01	Section 9 & 14	aléa sismique	<p>L'emplacement proposé est situé dans une région où l'aléa sismique est modéré. Le promoteur n'a fourni aucune information sur l'aléa sismique dans la région. Le rapport doit indiquer l'aléa sismique dans la région, son influence potentielle sur la conception des structures et, si nécessaire, les considérations de conception relatives aux aléas sismiques (ou les codes/normes) qui seront suivies. Nous suggérons au promoteur de suivre les normes fournies par l'autorité compétente. Les plus récentes dispositions nationales en matière d'aléas sismiques sont incluses dans le Code national du bâtiment du Canada 2020 et dans le modèle d'aléas sismiques de 6e génération du Canada.</p> <p>Liens utiles:</p> <p>https://earthquakescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/zoning-zonage/NBCC2020maps-en.php</p> <p>https://seismescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/simphaz-en.php#QC</p>		

NRCan-02	Section 9 & 14	Comportements géotechniques des sols	<p>Le promoteur propose la construction d'un quai flottant (section 9.1.2) d'une longueur de 145 m environ avec fondation sur pieux (option A) ou sur piles de béton armé (option B). Deux ducs-d'albe seront aussi mis en place avec fondation sur pilotis, pour l'ancrage des navires.</p> <p>La nature des terrains et des sols de fondation en milieu aquatique n'est pas spécifiée. La seule information disponible consiste en un forage réalisé à terre à environ 350 m du site dont la stratigraphie a été obtenue à partir du Système d'information hydrogéologique du Québec (section 14.4, référence MELCC, 2022f). Ce forage indique la présence de sables sur une épaisseur de 19.8 m m à partir d'une profondeur d'environ 6 m, surmontant une couche d'argile d'environ 50 m d'épaisseur.</p> <p>Le promoteur doit confirmer cette stratigraphie au niveau des fondations du quai flottant et effectuer des essais insitu tels que le piézocône et le scissomètre de chantier afin de déterminer les profils des propriétés géotechniques des sols.</p> <p>Le promoteur doit aussi établir la bathymétrie au niveau du site et à son voisinage, et fournir une ou plusieurs coupes stratigraphiques du site.</p> <p>Le promoteur doit évaluer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le comportement des pieux ou piles du quai flottant en conditions statiques; 2) le potentiel de liquéfaction des dépôts sableux et l'impact d'une liquéfaction éventuelle sur le comportement des pieux (option A) ou des piles (option B) lors d'un chargement sismique conforme au modèle d'aléa sismique de 6^e génération du Canada; 		
----------	----------------	--------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

			<p>3) le potentiel de génération d'un étalement latéral sous chargement sismique au niveau du quai et de la zone d'entreposage;</p> <p>4) l'impact d'un éventuel ramollissement cyclique des argiles sur le comportement des pieux ou piles, selon la stratigraphie au niveau du quai.</p>		
Enjeux de moindre importance					